

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 20 mai 2022</b>	<b>N° 2022-315</b>

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 20 mai 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la Nature	<b>N° 2022-315</b>

---

**BASSENS - LORMONT - FLOIRAC - CENON - CARBON-BLANC - Grand Projet des Villes Rive Droite - Parc des Coteaux : Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal et mise en place de l'écopâturage - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique nature-agriculture de Bordeaux Métropole, définie par la délibération n°2018-154 du 23 mars 2018, s'inscrit dans une intervention partagée avec les communes et autres partenaires privés et associatifs. Bordeaux Métropole a donc vocation à porter des actions structurantes et transversales, en apportant son soutien à l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention.

Initié en 2015 par le groupement d'intérêt public - Grand projet de villes (GIP-GPV), le plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux a été finalisé en juin 2017. Le Parc des Coteaux est dorénavant classé en Espace Naturel Sensible. Sa mise en œuvre nécessite une mission d'ingénierie ainsi que le déploiement d'actions structurantes, comme l'écopâturage.

Cette action s'inscrit dans le contrat de codéveloppement 2021-2023. En sa qualité de partenaire technique et financier Bordeaux Métropole est sollicitée pour soutenir :

- L'animation et la valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal : fiches actions n°C050320093 pour Bassens, n°C052490067 pour Lormont, n°C051190103 pour Cenon, n°C051670111 pour Floirac,
- la mise en place de l'écopâturage : n°C050320072 pour Bassens, n°C052490068 pour Lormont, n°C051190075 pour Cenon, n°C051670060 pour Floirac
- de façon globale sur ces deux natures de projets : fiche action n°C050960040 pour Carbon Blanc.

Pour l'année 2022, le budget global dédié à cette action est fixé à **133 823 €**, et la subvention demandée à Bordeaux Métropole est évaluée à **63 000 €**, soit 47 % du montant total.

### **1/ Le parc des Coteaux : un parc naturel urbain métropolitain**

Le parc des Coteaux, composé de 10 parcs publics développés sur 400 hectares sur les coteaux de la rive droite de la métropole Bordelaise, dont 240 hectares dans le domaine public, est identifié comme une des « trames structurantes paysagères et écologiques de la Métropole ». Il fait pour partie l'objet de classements en Zone naturelle d'intérêt écologique,

floristique et faunistique (ZNIEFF) et, depuis juillet 2017, en Espace Nature Sensible (ENS).

## **2/ Le plan de gestion intercommunal : une dynamique initiée par le parcLAB**

Le parcLAB - laboratoire du parc des Coteaux - est né en 2013 d'une volonté des quatre communes (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) de créer une méthode pour agir ensemble sur le parc des Coteaux. Il s'agit d'un engagement politique affirmé pour la mise en œuvre d'un outil pratique et évolutif concernant la gestion et les usages du parc.

Depuis juillet 2015, le parcLAB a initié une étude pour la réalisation d'un plan de gestion intercommunal sur le parc des Coteaux nommé « La sagesse des jardiniers ». Ce projet, coconstruit par les élus, les techniciens et les jardiniers des quatre villes composant le GPV, a permis la mobilisation de partenaires techniques et financiers tels que Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'Université Bordeaux Montaigne, l'unité mixte de recherche (5319) Passages, le CNRS et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux. Après un peu plus d'une année d'étude le plan de gestion intercommunal a été finalisé en juin 2017 déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les 5 années à venir (2018-2023).

La commune de Carbon-Blanc a délibéré fin 2021 pour que la plaine du Faisan, contiguë au parc Beauval de Bassens, puisse bénéficier du plan de gestion, de l'écopâturage et de la valorisation offerte par les outils du ParcLab.

## **3/ Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal**

### La mission d'ingénierie parcLAB

Le parcLAB est également un outil de coopération intercommunal reconnu au niveau local (Métropole, département, région) et national (intervention au ministère de l'Écologie en novembre 2017), permettant d'agir collectivement dans une démarche vertueuse d'amélioration de la gestion des paysages du parc des Coteaux (Labellisation Ecojardin, classement ENS, etc.).

Afin de poursuivre l'animation de cette coopération :

- un contrat à durée déterminée de droit public au titre de 0,8 ETP correspondant à 28 heures de travail hebdomadaire a été établi du 06/12/2021 au 05/12/2024

### Des actions de communication et de valorisation de la démarche

La réalisation du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux nécessite la mise en place d'actions de valorisation et de communication de la démarche engagée auprès d'un large public (habitants de la métropole et au-delà), mais aussi auprès des élus, des responsables de services et des jardiniers des villes.

Un programme d'actions spécifiques a ainsi été envisagé, telles que :

- La création de nouveaux outils de communication du parc (plan de gestion version grand public...)
- La conception d'un stand « parc des coteaux » lors des événements festifs des villes.
- La mise en place d'une formation certifiée pour les jardiniers des quatre communes intitulée

« Maître jardinier du parc des Coteaux ». Cette formation, étalée sur trois années, permet de faire monter progressivement en compétence les jardiniers municipaux. Elle intègre, tout à la fois, des savoirs pratiques permettant de mieux maîtriser la gestion écologique et des savoir-être permettant de mieux transmettre ces savoir-faire auprès des habitants usagers des parcs.

### Bilan des actions menées en 2021

- Organisation et animation des rencontres parcLAB :

- o « Caractéristiques et gestion des pelouses calcaires »
- o « Formation matériel de fenaison » (2 jours)
- o « Agriculture urbaine et Valorisation du plan de gestion »
- Accompagnement des actions communales du plan de gestion écologique du parc des Coteaux.
- Coordination des actions intercommunales du plan de gestion écologique du parc des Coteaux :
- Formation (13 modules - 132 heures sur 3 ans) « Maître-jardinier du parc des Coteaux », en partenariat avec le CNFPT. La 1<sup>ère</sup> session (25 participants) s'est terminée fin 2021. La 2<sup>ème</sup>, initiée fin 2019, réunit 15 participants et se poursuit en 2022.
- Fenaison : acquisition du matériel et formation, mise en œuvre sur 3 sites sur 2 périodes, 3 hectares fauchés en tout, 500 bottes de foin, une centaine de paillage.
- Micro-plateforme de compostage : identification des gisements et des sites d'implantation, visite de sites en fonctionnement.
- Suivi de l'étude de mise à jour du plan de gestion écologique réalisée par Elyomis : évaluation des impacts sur la biodiversité, proposition de poursuite, d'améliorations ou de nouvelles actions.
- Tutorat stage 6 mois : « diagnostic des usages et événements ayant lieu sur le parc des coteaux et préconisation pour concilier usages récurrents ou nouveaux et développement de la biodiversité. »
- Intégration de Carbon-Blanc (Plaine de Faisan) au plan de gestion du parc des Coteaux et au parLab

#### Les actions à mener en 2022

- Poursuivre l'animation du parLAB en lien avec les acteurs locaux (élus, chargés de mission des collectivités locales, jardiniers des villes, associations locales, habitants et usagers)
- Poursuivre la formation « Maître jardinier du parc des Coteaux » (2<sup>ème</sup> cycle) et étudier la possibilité de mise en place d'un nouveau cycle pour les personnes non participantes aux cycles engagés
- Accompagner les villes dans la mise en œuvre du plan de gestion actualisé
- Accompagner la ville de Carbon-Blanc dans la gestion de la Plaine de Faisan
- Poursuivre l'expérimentation de fenaison en adaptant les trajets et l'utilisation du matériel agricole
- Lancement d'une étude spécifique à l'Azurée du Serpolet
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans les démarches de labellisation : Pelouse Sportive écologique, EcoJardin
- Valorisation du parc des Coteaux : conception d'un dispositif pour animer un stand lors de fêtes locales (1 fête par Ville), produire une version grand public du plan de gestion « La Sagesse des jardiniers »
- Poursuivre le travail sur les usages du parc des Coteaux : organisation de groupes de travail, cartographie...
- Poursuivre l'expérimentation de valorisation des biodéchets issus de la restauration collective et de la gestion des espaces verts du territoire.

### Focus sur l'étude en vue du maintien de l'Azurée du Serpolet, un espèce parapluie, emblématique du Parc des Coteaux

Le parc des Coteaux abrite une station d'Azuré du Serpolet au Castel à Floirac. Protégé en France, il est déterminant ZNIEFF et son habitat est d'intérêt communautaire (annexe IV de la directive européenne "habitats"). Malgré les actions de gestion et de réouverture de milieux menées entre 2017 et aujourd'hui sur le parc des Coteaux, l'espèce n'a pas été retrouvée sur d'autres secteurs. La station du Castel s'est quant à elle maintenue, mais le nombre d'individus reste faible.

Dans le cadre de l'animation du plan de gestion du parc des Coteaux, les 4 villes souhaiteraient engager une réflexion spécifique sur cette espèce parapluie en 2022.

#### **4/ L'éco-pâturage intercommunal, un des grands chantiers du Parc des Coteaux**

Le plan de gestion intercommunal privilégie le pâturage itinérant, pratique qui renvoie à l'utilisation d'herbivores pour la gestion et l'entretien des espaces naturels et/ou des espaces verts urbains et qui se différencie fondamentalement de l'élevage intensif moderne. Dans le cadre de ce projet un partenariat technique et financier a été mis en œuvre avec Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conservatoire des races d'Aquitaine, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

#### Les objectifs du pâturage itinérant vise à :

- améliorer la gestion des espaces enherbés, des prairies et des sous-bois présents dans le parc des Coteaux, et plus particulièrement des espaces naturels sensibles
- mettre en place un outil pédagogique et de sensibilisation à la gestion écologique par l'animal.

Il s'agit ainsi de :

- constituer un troupeau principalement composé de brebis de race rustique pouvant séjourner à l'extérieur toute l'année,
- définir une « base de vie du troupeau » permettant de garder les animaux dans un espace clos pendant la période automnale, hivernale et le début du printemps (d'octobre à avril). Cette période permet de laisser les espaces de prairies se développer. Ils seront ensuite progressivement pâturés via la mise en place d'une itinérance des animaux de parc en parc,
- recruter un(e) berger(ère) afin d'assurer la gestion du troupeau et de l'éco-pâturage itinérant du parc des Coteaux.

Potentiellement tous les parcs composant le parc des Coteaux peuvent être concernés. 60 hectares de prairies ont été inventoriés, à cela peuvent être ajoutées des surfaces de sous-bois non quantifiées pour le moment. Les milieux qui sont pâturés sont variés : pelouses calcicoles, prairies semi-naturelles, prairies arborées, taillis arbustifs...

Les grandes périodes du troupeau sont :

- D'avril à septembre (6 mois) // le troupeau est en itinérance dans les parcs.
- D'octobre à mars (6 mois) // le troupeau est à la « base de vie ».

#### Bilan des 3 premières années de pâturage itinérant (2019 - 2021)

Le pâturage itinérant répond à plusieurs enjeux :

##### *Ecologiques*

Les brebis préviennent l'embroussaillage et permettent une gestion douce avec exportation de la matière permettant de favoriser une plus grande diversité végétale. L'étude réalisée par le bureau d'étude Elyomis courant 2021 a confirmé le rôle positif du pâturage sur la flore du parc de coteaux. Ce volet fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole et le Conservatoire Botanique Sud Atlantique afin d'évaluer l'évolution de la végétation pâturée.

La conservation de races menacées (brebis landaises mises à disposition par le Conservatoire des Races d'Aquitaine).

### *Sociaux*

La bergère et le troupeau permettent de créer du lien avec les habitants, stimulent les imaginaires et maintiennent la mémoire collective du passé agricole du coteau.

Il s'agit également d'un outil pédagogique et de sensibilisation efficace : en 2021, 58 animations ont été réalisées par la bergère (soit un volume horaire de 44h30)

Le bilan des trois premières années du pâturage itinérant a permis de mettre en avant des points positifs importants (efficacité de l'entretien, absence d'incidents majeurs, retours positifs des habitants et des jardiniers, réseau de bénévoles, liens avec des structures socio-éducatives, dimension de recherche...) mais également des pistes d'amélioration (adaptation à la dynamique de la végétation, optimisation des déplacements et adaptation au contexte très urbain du site, sensibilisation des usagers, et notamment les propriétaires de chiens, amélioration des conditions de travail de la bergère...).

### Objectifs 2022

Il est notamment proposé :

- de renouveler le contrat avec la bergère, pour une durée de deux ans.
- de mener une transhumance de fin mars à début septembre 2022.
- de recruter 1 ou 2 stagiaires aide-bergère pour appuyer la bergère durant toute la période de l'itinérance
- d'adapter le parcours du troupeau à la dynamique de la végétation, aux caractéristiques pédo-climatiques des différents parcs et aux entretiens prévus (notamment la fauche avec exportation)
- de poursuivre les animations auprès du grand public, et notamment des structures médico-éducatives, afin de les sensibiliser
- de mobiliser un réseau de bénévoles permettant de soutenir la bergère dans ses tâches et d'encourager la participation citoyenne
- de continuer, dans le cadre du projet métropolitain BiodiverCité et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le suivi de l'impact du pâturage sur les pelouses calcicoles
- d'étudier les possibilités de valorisation de la laine et de la viande produites par le troupeau
- de solliciter l'accompagnement du GIP Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace afin d'optimiser le plan de pâturage au regard du contexte très particulier du Parc des Coteaux (milieu urbain) et d'améliorer les conditions de travail de la bergère

L'accompagnement technique du CRPGE se composera de deux volets :

Volet 1 : Optimisation d'un plan de pâturage au regard du contexte très particulier du Parc des Coteaux et des objectifs du projet

- Analyse des documents fournis par les animateurs du projet (plans de pâturage déjà mis en œuvre, enjeux de biodiversité identifiés, évaluation de la ressource fourragère, ...)
- Visite de terrain, entretien avec les acteurs
- Elaboration de proposition d'optimisation du plan de pâturage
- Restitution des travaux d'expertise, discussion des scénarios possibles (visio-conférence)

Volet 2 : Analyse et des préconisations visant à sécuriser et améliorer les conditions de

## travail de la bergère

- Analyse des documents fournis par les animateurs du projet (fiche de poste, contrat de travail, conditions de travail, formation, matériel mis à disposition, plans de pâturage déjà mis en œuvre, ...)
- Visite de terrain, entretien avec les acteurs
- Elaboration de propositions d'amélioration des conditions de travail de la bergère (en fonction du contexte très particulier d'exercice de ses activités et des attentes des responsables du projet)
- Restitution des travaux d'expertise, discussion des scénarios possibles (visio-conférence)

## 5 - Budget prévisionnel global pour 2022 :

Pour l'ensemble des actions du GIP-GPV, le budget prévisionnel de fonctionnement total s'élève à **133 823 € TTC**.

Le GIP-GPV sollicite une subvention globale de **63 000€** pour 2022, soit 47.07 % du budget prévisionnel total, réparti suivant les modalités détaillées ci-après :

- Au titre du « soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal », le GIP-GPV sollicite une subvention de **30 000 €**, soit 22.42 % du budget prévisionnel ;
- Au titre du « soutien de l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication », le GIP-GPV sollicite une subvention de **33 000 €**, ce qui représente 24.66% du budget prévisionnel

### BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2022 (€) TTC

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
<b>Soutien à l'ingénierie pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication</b>		Conseil Départemental	21 600	29,5 %
Ingénierie et frais de fonctionnement	48 234	Bordeaux Métropole (CODEV parcLAB)	33 000	45.03 %
Etudes et expertises	15 000			
Actions de promotion et de valorisation	10 040	Autofinancement	18 674	25,5%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>73 274</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>73 274</b>	<b>100,00%</b>
<b>Soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal</b>		Conseil Départemental	13 150,00	21,73 %
Ingénierie bergère	40 000	Bordeaux Métropole (CODEV écopâturage)	30 000,00	49,54 %
	3 000			
Stagiaire	360			
Frais de fonctionnement	14 500	Autofinancement	17 399,00	28,73 %
Prestations diverses				
Acquisition de matériel				
Achats et assurances	1 889			
	800			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>60 549,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>60 549,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>133 823</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>133 823</b>	

Le GIP-GPV a la charge de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

La subvention proposée au total par Bordeaux Métropole pour l'année 2022 s'élève donc à **63 000 €**. Les modalités de versement de cette subvention sont définies comme suit :

- Pour la subvention de fonctionnement versée au titre du « soutien de l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication » d'un montant de **33 000 €** :
  - o 70 %, soit la somme de **23 100 €**, après signature de la présente convention ;
  - o 30 %, soit la somme de **9 900 €**, après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole.
- Pour la subvention de fonctionnement versée au titre du « soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal » d'un montant de **30 000 €** :
  - o 70 %, soit la somme de **21 000€** après signature de la présente convention ;
  - o 30 %, soit la somme de **9 000 €** après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture visant notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « gestion écologique de la trame verte urbaine »

- intérêt métropolitain : projet nature ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de Bordeaux Métropole et plus particulièrement les publics précaires, en insertion, les personnes issues des quartiers sensibles ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages ; développement de l'éco-pâturage en lien avec le plan de gestion écologique mis en place.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

**VU** la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

**VU** la délibération du conseil d'administration du GIP-GPV 2020-26 du 16 décembre 2020 sollicitant l'aide financière de Bordeaux Métropole,

**VU** les dossiers de demande d'aide présentés par le GIP-GPV le 5 juillet 2021 et mis à jour le 3 mars 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 des communes de Bassens, Lormont, Floirac, Cenon et Carbon-Blanc, et qu'elle

répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de sensibilisation du public,

## DÉCIDE

**Article 1** : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de **33 000 €** pour l'année 2022 au titre du projet « Parc des Coteaux-Plan de gestion intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication »,

**Article 2** : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de **30 000 €** pour l'année 2022 au titre du projet « Parc des Coteaux-Plan de gestion intercommunal : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal »,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** :

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2022 sur la section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 511 pour l'action « Parc des Coteaux-Plan de gestion intercommunal : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal »,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 76 pour l'action « Parc des Coteaux-Plan de gestion intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MAI 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MAI 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO